ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation aux relations internationales
Drareic

Echange individuel scolaire
avec un partenaire germanophone connu ou déjà identifié
Procédure d'inscription 2026-2027

Ce qu'il faut savoir avant de s'inscrire

Seuls les chefs d'établissement ont la compétence **d'autoriser ou de refuser** la participation d'un élève à un échange individuel et de valider la durée demandée par les familles.

Le rectorat – Drareic n'a pas cette compétence.

Quel type d'échange ?

- Il s'agit ici de l'inscription pour un échange individuel d'élèves organisé entre deux familles qui sont déjà en contact ou se connaissent déjà.
- Les deux élèves en échange individuel scolaire doivent avoir le même âge ou au maximum un an d'écart.
- L'échange se déroulant sur temps scolaire - intégralement ou partiellement -, il doit être validé par le chef d'établissement de votre enfant. Il est donc nécessaire d'en parler au professeur principal et au professeur d'allemand le plus tôt possible.
- L'échange devra être **accompagné par un.e professeur tuteur**, qui accepte de suivre l'échange.
- Cette inscription est conçue pour les élèves scolarisés dans l'académie de Strasbourg ; les partenaires allemands/ suisses/ autrichiens peuvent obtenir des formulaires équivalents auprès de l'autorité scolaire de leur Bundesland / Kanton.

Pour qui ?

Elèves de la 6ème à la 1ère, prêts à partir seul et à accueillir quelqu'un :

- qui ont obtenu un partenaire avec l'aide du rectorat pendant les années précédentes, et qui souhaitent poursuivre ou renouveler un échange avec le ou la même partenaire.
- qui trouvent un.e partenaire par eux-mêmes (internet, contact privé, …)
- qui trouvent un.e partenaire par l'intermédiaire de leur établissement scolaire.

Quand et combien de temps ?

La durée et les dates de l'échange sont à définir par les familles des deux élèves partenaires en **concertation et en accord** avec les établissements respectifs des deux élèves. La durée des séjours devrait être la même des deux côtés (principe de réciprocité) autant que faire se peut.

Plus l'échange est long, plus il permet de faire des progrès dans diverses compétences, linguistiques, culturelles, sociales et autres.

http://www.ac-strasbourg.fr/echanges_individuels/

L'échange n'est pas un séjour de vacances ! Chaque élève **fréquente l'établissement scolaire de son/ sa partenaire** pendant l'échange :

- Si il y a école en Alsace, alors le séjour chez le/ la correspondant.e doit avoir lieu aussi sur temps scolaire du correspondant.e.
- Si ce sont les vacances en Alsace mais pas chez le /la correspondant.e, alors l'élève ira en classe avec son/sa correspondant.e.
- Une partie du séjour chez le/la correspondant.e peut avoir lieu pendant les vacances scolaires de ce dernier/ cette dernière, si la période du séjour inclut aussi de vacances scolaires en Alsace.
- Si l'échange se déroule intégralement pendant les vacances scolaires simultanées des deux pays, il n'est pas nécessaire de remplir un formulaire. Ce n'est alors plus un échange scolaire.

Les deux séjours (accueil et séjour à l'étranger) de l'échange peuvent être réalisés tout au long de l'année scolaire, **sous réserve de l'accord des deux chefs d'établissement concernés**.

Comment s'inscrire ?

1) **Présenter le projet d'échange** au professeur d'allemand et au professeur principal, si possible dès le mois de septembre et au moins un mois avant le début de l'échange.
2) Définir **la durée et les dates** de l'échange avec la famille partenaire et en accord avec l'établissement.
3) S'inscrire en ligne dès que possible et au plus tard deux semaines avant le début de l'échange, en suivant le lien :

 https://enquetes.education.gouv.fr/S2/1/partenaireconnu/

Attention, pour pouvoir vous inscrire en ligne, il faut connaître les nom, prénom, date de naissance et adresse postale complète du/de la correspondant.e germanophone + les dates de l'échange (dates du séjour de votre enfant et dates de l'accueil du ou de la partenaire)

4) A la fin de l'inscription en ligne, télécharger, imprimer et **compléter de manière manuscrite** le formulaire Inscription à un échange individuel avec un partenaire germanophone déjà identifié/ connu.
5) Remettre le formulaire papier complété **au professeur d'allemand** (ou prof principal) en France pour validation et signature par le chef d'établissement.
6) Une fois complété et signé par la famille et l'établissement en France, le collège / lycée fait deux copies du dossier, puis **l'élève demande à récupérer le dossier papier original**.
7) **L'établissement scolaire français** envoie **une seule copie** du formulaire papier complété et signé au Rectorat – Drareic, avant le début de l'échange :
 Rectorat de Strasbourg - Drareic
 6, rue de la Toussaint
 67975 STRASBOURG cedex
8) Une fois que le formulaire papier est **complété et signé** par les parents et par le chef d'établissement, l'inscription est validée et l'échange peut se réaliser – **sans attendre de réponse / validation du rectorat.** Le rectorat - Drareic n'envoie pas de validation/ accord.
9) Avant le début de l'échange, chaque participant (famille) et chaque établissement concerné devraient être en possession du formulaire de l'élève francophone et d'une copie du formulaire de l'élève germanophone, complétés et signés.